

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil cinq, le dix-sept mai à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le deux mai deux mil cinq, se sont réunis sous la Présidence de Frédéric DERRIEN, Maire.

Étaient présents : MM DERRIEN Frédéric, RENARD Jean-Marie, PÉPIN Jean-Paul, BIGOT Jean-Claude, URPHÉANT Eugène, GRILLOT Albert, LAURENT Arnaud et Mmes JOUQUAN Hélène, PINSON Jeanne et SALARDAINE Nathalie.

Étaient absents : MM CAURIER Jean-Marie, DESRAIS Gérard, GORGIARD Pierre, HUE François.

Monsieur BIGOT Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le compte rendu de la précédente séance.

**N°27/2005 : Création d'un complexe culturel et aménagement d'une aire de camping cars : révision du plan de financement.**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait approuvé l'étude de faisabilité et le plan de financement du complexe touristique et culturel de « La Ville ès Brune » et de l'aire de camping-cars attenante au Moulin, début 2004. Ces travaux, ne seront pas réalisés, considérant des éléments indépendants de la volonté municipale, avant fin 2005, début 2006. De plus, l'étude estimative prévisionnelle des travaux date de décembre 2003. Aussi, compte tenu des augmentations du coût de construction et du délai prévisionnel de réalisation du programme courant 2006, il convient d'actualiser de 10% l'étude de faisabilité et le plan de financement.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose t-il le plan de financement suivant :

**A – EQUIPEMENT CULTUREL**

Coût total H.T.	Commune	Département d'Ille-et-Vilaine	Région Bretagne	Pays de Saint-Malo	Saint-Malo Agglomération
448 791,45	89 728,28 €	130 000,00 €	83 250,82 €	44 879,15 €	100 933,20 €
	20,00%	28,96 %	18,55 %	10,00%	22,49 %

**B – AIRE DE CAMPING CARS**

<b>Coût total H.T.</b>	<b>Commune</b>	<b>Etat (Crédits O.G.S)</b>
72 089,87 €	14 417,97 €	57 671,90 €
	20,00%	80%

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'étude de faisabilité telle que présentée.
  - APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
  - DEMANDE au Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires.
  - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur BIGOT Jean-Claude

Le Maire,  
Frédéric DERRIEN

Les Conseillers.